



HAL
open science

Quels locuteurs pour quelles définitions de l'identité sexuée dans les médias ? Le cas Caster Semenya

Aurélie Olivesi, Sandy Montañola

► To cite this version:

Aurélie Olivesi, Sandy Montañola. Quels locuteurs pour quelles définitions de l'identité sexuée dans les médias ? Le cas Caster Semenya. *Le Discours et la Langue Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, 2018, 10 (1), pp.205-220. hal-01925907

HAL Id: hal-01925907

<https://hal.science/hal-01925907v1>

Submitted on 17 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE

LE DISCOURS ET LA LANGUE

Revue de linguistique française et d'analyse du discours

Polémique et construction européenne

Numéro coordonné par

Corinne GOBIN et Jean-Claude DEROUBAIX

*Publié avec l'aide financière du FNRS
et du centre de recherche ReSIC (ULB)*

Tome 10.1 (2018)



Le discours et la langue

Revue de linguistique française
et d'analyse du discours



Le Discours et la Langue

Directrices de la revue :

Laura Calabrese (Université libre de Bruxelles)

Laurence Rosier (Université libre de Bruxelles)

La revue *Le discours et la langue. Revue de linguistique française et d'analyse du discours*, se propose de diffuser les travaux menés en français et sur le français dans le cadre de l'analyse linguistique des discours. Elle entend privilégier les contributions qui s'inscrivent dans le cadre des théories de l'énonciation et/ou articulent analyse des marques formelles et contexte socio-discursif et/ou appréhendent des corpus inédits (notamment électroniques).

La revue privilégie les numéros thématiques tout en laissant dans chaque livraison une place disponible pour des articles isolés de même que pour des recensions ou des annonces.

La revue paraît deux fois par an, en principe en mars et en octobre. Chaque numéro est d'environ 200 pages. L'abonnement se souscrit par année, il s'élève à 50.00 €. Les numéros isolés se vendent à des prix variant en fonction de leur importance. Les frais d'expédition par fascicule se montent à 4.50 € pour la Belgique, 10.50 € pour l'Europe et 12.00 € pour le reste du monde.

Propositions de numéros thématiques, d'articles isolés ou de recensions : Les propositions de numéros thématiques ou les articles isolés de même que les ouvrages pour recension ou les propositions d'échange doivent être adressés à l'adresse suivante :

**Laurence Rosier
50 Avenue F.D. Roosevelt, ULB CP 175
B - 1050 Bruxelles**



Polémique et construction européenne

Numéro coordonné par

Corinne GOBIN et Jean-Claude DEROUBAIX



Adressez les commandes à votre libraire
ou directement à

Éditions L'Harmattan

5,7 rue de l'École Polytechnique

F - 75005 Paris

Tél : 00[33]1.40 46 79 20

Fax : 00[33]1.43 25 82 03

commande@harmattan.fr

<http://www.editions-harmattan.fr>

*Publié avec l'aide financière d'Innoviris, (Institut bruxellois pour
la recherche et l'innovation –Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale)
et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.*

ISBN : 978-2-8066-3647-8

ISSN : 2033-7752

D/2018/9202/22

© **EME Éditions**

Grand'Place, 29

B-1348 Louvain-la-Neuve

Tous droits de reproduction, d'adaptation ou de traduction, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays sans l'autorisation de l'éditeur ou de ses ayants droit.

www.eme-editions.be



SOMMAIRE

Contre-discours, polémique et controverse : une introduction	
<i>Jean-Claude DEROUBAIX & Corinne GOBIN</i>	7
La polémique comme gestion du dissensus en démocratie	
<i>Ruth AMOSSY</i>	17
La controverse comme condition de la vie démocratique, la polémique comme blocage du débat démocratique	
<i>Patrick CHARAUDEAU</i>	21
« Europe de Bruxelles » Du toponyme à la désignation péjorative	
<i>Julien AUBOUSSIER</i>	27
Polémiques et « inénonçables » : le débat sur l'Europe à la Société des Nations pendant l'entre-deux-guerres	
<i>Paola CATTANI</i>	41
Les tensions de la formation discursive eurorégionale, jalons polémiques et éviction de la confrontation	
<i>Marie-Hélène HERMAND</i>	57
La victoire électorale de Syriza et l'Union européenne : polémiques sur la souveraineté politique	
<i>Corinne GOBIN & Jean-Claude DEROUBAIX</i>	75
Quelle est la fonction de l'Europe dans les discours de la presse française à propos de l'élection de Syriza en janvier 2015 ?	
<i>Thierry GUILBERT</i>	95

Les rancœurs de l'après-guerre peuvent-elles faire échouer l'élargissement de l'Union européenne de 2004 ? Analyse médiatique de polémiques centre-européennes

Lionel PICARD

131

La définition européenne de l'intégration des immigrants : définition consensuelle ou polémique ? Comparaison entre discours institutionnel européen et discours médiatiques en France

Marie VENIARD

147

VARIA

L'intégration de la France au dispositif de Bologne : de la quête de reconnaissance internationale à la perte de souveraineté nationale ?

François FECTEAU

165

La neutralisation discursive du conflit dans et par l'Organisation internationale du Travail (OIT) : l'exemple de l'usage du syntagme « travail décent »

Cédric LETERME

191

Quels locuteurs pour quelles définitions de l'identité sexuée dans les médias ? Le cas de Caster Semenya

Aurélie OLIVESI & Sandy MONTAÑOLA

205

De qu(o)i Siri est-il le nom ?

François PEREA & Arnaud RICHARD

221



QUELS LOCUTEURS POUR QUELLES DÉFINITIONS DE L'IDENTITÉ SEXUÉE DANS LES MÉDIAS ? LE CAS DE CASTER SEMENYA

Aurélie OLIVESI

Université Lyon 1

Sandy MONTAÑOLA

Université de Rennes 1

Le 19 août 2009, Caster Semenya a remporté la finale du 800 m aux Championnats du monde de Berlin. Sa victoire a déclenché une polémique quant à son appartenance à la catégorie « femme », suscitée par ses résultats (progression rapide et récente, meilleure performance mondiale de l'année), son allure et son style de course, tous jugés très masculins. La Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a réagi en mettant en place une commission pour statuer sur son sexe (Bohuon 2012) et a authentifié son identité féminine en l'autorisant à concourir à nouveau en juillet 2010. Entre août 2009 et juillet 2010, l'ensemble des médias a contribué à la tentative de construction d'un consensus sur la définition des sexes. Ainsi, pendant presque un an, les médias se sont saisis de cette « affaire », devenue un « événement discursif » (Moirand 2007). La polémique a donné lieu à des prises de position dans les mondes sportif, médiatique et politique et les journalistes ont fait appel à des locuteurs de différents champs et aux expertises variées comme autant de manières de « résoudre » ce problème de définition de ce qu'est une femme et de ce qu'est un homme.

À partir d'une analyse du discours de la presse écrite, nous montrerons comment l'utilisation du discours rapporté¹ et les différentes instances énonciatives sollicitées par les supports de presse étudiés organisent la définition de l'identité féminine ou masculine (Fiala 1993). De fait, la polyphonie énonciative permet de résoudre (même partiellement) la question de la définition du genre (Krieg-Planque 2000). Si, comme l'a montré Sophie Marnette, les articles « effacent la voix du journaliste pour donner la priorité aux sources » (2004 : 51), l'écriture médiatique masque la polyphonie de la pratique journalistique alors que le journaliste a bien souvent, pour matière première, des discours d'acteurs sociaux. Ainsi les sources (qui prennent la parole dans l'espace public, qui sont interrogées par les journalistes, qui contactent les journalistes pour soumettre une idée, etc.) ne sont ni mentionnées ni citées dans leur diversité². En respectant les normes de l'écriture journalistique, les journalistes masquent parfois la polyphonie qui résulte de la construction d'un article, pour répondre à la valeur fondatrice d'objectivité (Delforce 1999). Le choix des paroles rapportées est alors révélateur de la ligne éditoriale du journal. Nous proposons ici de déconstruire cette pratique, afin d'en mesurer les enjeux sur les définitions de la féminité et de la masculinité qui ont pu prendre place dans l'espace discursif à un moment donné (Bastian, Hammer 2004). En effet, divers acteurs se sont saisis de cette « affaire » pour imposer leur définition dans l'espace public dans une confrontation à la fois discursive et symbolique.

Notre corpus d'étude est composé de neuf titres de presse écrite française : quatre titres de presse quotidienne nationale généraliste (*Libération*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *l'Humanité*) et un titre de presse hebdomadaire d'information générale (*Le Point*) dont les places sur l'échiquier politique varient. De façon à interroger les spécificités du sujet, nous avons ajouté l'unique quotidien national spécialisé en sport (*L'Équipe*). L'athlète étant d'origine sud-africaine, nous avons étudié un hebdomadaire consacré à l'Afrique (*Jeune Afrique*)³ ; le questionnement touchant la définition de l'identité féminine, nous avons intégré un magazine féminin (*Elle*). Enfin, nous avons inclus un

¹ Nous employons dans cet article l'expression « affaire Semenya » pour désigner l'ensemble des événements, discursifs ou non, ayant eu lieu en lien avec la remise en cause par l'IAAF de la « féminité » de cette athlète.

² À l'occasion d'une recherche sur les sources en presse quotidienne régionale, nous avons confronté un corpus à des observations de terrain, ce qui nous a permis de constater la disparition des marqueurs de co-production, allant de la personne qui a donné l'idée de l'article aux informations fournies par les agences de presse. Gimbert C., Langonné J., Montaño S. & Ruellan D. (2012) : « Sources et lecteurs. Les « usagers » de la PQR » in *La presse quotidienne régionale à l'heure du numérique*, Rapport, GIS Marsouin : 33-76.

³ Cet hebdomadaire est réalisé en France, en langue française, permettant une comparaison plus pertinente. Il serait intéressant, pour poursuivre le travail, d'ajouter des supports publiés en Afrique du Sud, en langue anglaise. Notamment des titres nationaux comme, *Sunday Independent* ou *The Star*, fréquemment cités comme source d'information, dans notre corpus.

titre LGBT (*Tétu*) pour questionner le lien éventuel qui pourrait être abordé entre la remise en cause de la féminité de l'athlète et sa sexualité. L'ensemble des articles (toutes formes confondues) évoquant Caster Semenya (comme sujet principal ou non), dans l'ensemble des rubriques, entre août 2009, date de sa victoire aux Championnats du monde d'athlétisme de Berlin et juillet 2010, date de son retour à la compétition, a été intégré.

1. Du questionnement de la performance sportive à celui du statut de « femme »

Trois définitions de la féminité portées par différents locuteurs sollicités viennent justifier la nécessité de statuer sur le « cas » de Caster Semenya.

En premier lieu, l'athlète ne répond pas aux normes sportives : ses résultats sont soudains « *il y a trois semaines personne ne la connaissait* » (*L'Équipe*) ; ses performances sont inhabituelles pour une femme, elle « *a assommé la concurrence... et si c'était un homme ?* » (*Libération*), elle est « *trop performante pour une femme* » (*JA*) ; et sa victoire est facile « *l'in vraisemblable gamine qui a plané* » (*Libération*), « *un prodige ?* » (*Le Monde*).

Ensuite, l'athlète ne répond pas aux normes corporelles : « *Il suffit de la regarder ça ne fait aucun doute* » (*Libération, Elle*). L'idée sous-entendue est ici que « chacun sait » distinguer un homme et une femme : poitrine, pilosité, voix, musculature ou taille : « *Avec sa mine d'adolescente, sa voix chaude, son duvet, ses muscles hors norme (...) et sa démarche pleine de grâce... masculine* » (*Le Monde*). L'athlète ne correspond pas aux normes corporelles de la catégorie à laquelle elle participe, ce qui entraîne, alors, une hésitation, figurée dans les médias, quant à sa désignation : « *cette personne* » (*L'Équipe*), « *Elle, ou, il* » est encore très jeune (*Libération*) (Michard 1996).

Les instances sportives internationales (IAAF, CIO) et leurs représentants (porte-parole, secrétaire général) ainsi que les concurrentes font part d'un doute sur l'appartenance sexuée de Caster Semenya en se fondant sur une performance sportive inhabituelle et une allure dite masculine ; montrant dès lors la nécessité de lever ce « doute ». En conséquence, Caster Semenya pose la question de la définition légale. En effet, si elle n'appartient pas à la catégorie « femme » des compétitions sportives, elle doit être suspendue. D'ailleurs, ses concurrentes protestent : « *on ne devrait pas laisser ce genre de personne courir avec nous* » (*Libération, Elle*). Ce qui n'est qu'implicite ici c'est la question de l'organisme sportif (désigné par « on ») qui serait garant de l'équité entre les athlètes (Maingueneau 2004). C'est le respect de cette définition légale qui fonde l'objectif de définition de ce qu'est une femme pour : « *voir si elle tire avantage de son intersexualité par rapport aux autres* » (*Libération*). Elle s'illustre, d'ailleurs, dans la récurrence du champ lexical judiciaire : « *bénéfice du doute* » (*L'Équipe*), « *preuve* », « *jugé* » (*Libération*), « *blanchies* » (*Libération, Tétu*), « *victime innocente* » (*Tétu*).

Les discours médiatisés qui en découlent, et qui vont d'ailleurs organiser le reste des prises de parole médiatisées », se développent sur deux sous-entendus : hommes et femmes sont deux catégories distinctes qu'il est possible de définir et le sport consiste à mesurer les capacités sportives d'athlètes placés sur un pied d'égalité⁴.

2. Désengagement énonciatif & recours à la parole rapportée

La remise en question de la binarité hommes/femmes entraînée par Caster Semenya aboutit à un désengagement du discours journalistique par le rejet de la responsabilité énonciative des définitions vers d'autres locuteurs, définis (experts, témoins) ou indéfinis (rumeurs, bon sens). Ainsi, le questionnement sur l'identité sexuée de Caster Semenya n'est pas assumée en propre par les journalistes, qui rendent compte de l'ambiguïté perçue par le public à travers le recours à des sujets impersonnels, indéfinis, par le recours à la voix passive ou par l'évocation de termes qui sous-entendent une pluralité énonciative, même contradictoire (« l'affaire », « le cas », la « controverse », la « polémique »). Ils évoquent des « légendes (...) reprises complaisamment par la presse » (*Le Monde*), « les rumeurs [qui] vont bon train et les langues [qui] se délient » (*Libération*). Termes qui évoquent une énonciation multiple et qui ménagent la possibilité d'une contradiction.

La polémique est, ainsi, largement traitée selon la métaphore de la tempête : « L'effroyable célébrité qui s'est abattue sur l'autre médaille d'or sud-africaine dans le 800 mètres » (*Le Monde*), « la controverse s'épaississait » (*Le Point*), « les commentaires scabreux s'abattent sur l'athlète » (*Le Figaro*). Le cadre de l'expérience mobilisé est celui de la catastrophe naturelle (Goffman 1991). Si cette situation énonciative s'explique largement dans la mesure où la définition de l'identité sexuée est complexe et nécessite les propos d'experts scientifiques, on remarque que ce désengagement se double d'une connotation axiologique.

En effet, un des termes les plus largement employés pour évoquer le sexe de l'athlète, outre celui de doute, est celui de soupçon. Ce dernier implique alors que l'on se trouve face à un cas de triche. Il concerne d'ailleurs, ordinairement, le dopage (« cinq athlètes de son pays soupçonnés de dopage » dans *Le Figaro*). On voit que Caster Semenya est alors « soupçonnée d'être hermaphrodite » (*Le Figaro*), c'est-à-dire qu'on soupçonne qu'elle ait connu sa condition et en ait tiré avantage dans la compétition. De la même manière, lorsque l'on observe les occurrences des termes formés sur la base « controvers- », on constate un glissement : si la plupart des occurrences rappellent que c'est son identité de genre qui est controversée (« la controverse sur la féminité de Caster Semenya » dans *l'Humanité*, « la championne du monde de 800 mètres à l'identité sexuelle

⁴ Liotard 2004 et 2007.

controversée » dans *Le Monde*), on voit que la controverse s'attache également à sa victoire (« la victoire controversée dans le 800 m des Mondiaux à Berlin de la Sud-Africaine Caster Semenya » dans *Le Monde*, « championne du monde controversée » dans *L'Équipe*), à sa médaille (« sa médaille d'or très controversée de Berlin » dans *L'Équipe*), voire à sa personne (« la controversée athlète sud-africaine » dans *Le Figaro*). Cette dernière occurrence a, en outre, la particularité d'introduire un commentaire implicite de la part du journal dont la résolution passe par la polyphonie énonciative. Pour Judith Butler, les médias sont partie prenante de cette tentative de résolution :

« La détermination du sexe repose sur un consensus et inversement sans consensus, le sexe ne peut être déterminé. Cela ne conforte-t-il pas l'hypothèse selon laquelle le sexe serait une sorte de négociation sociale ? Sommes-nous donc les témoins d'une large tentative de négociation sociale du sexe de Semenya, aux délibérations de laquelle les médias seraient partie prenante » (Butler Judith, « Wise Distinctions », London review Blog, 20 novembre 2009).

Ces propos permettent de souligner ce qui a semblé être l'objectif de la médiatisation de « l'affaire » Semenya : déterminer l'appartenance à l'une des deux catégories sportives : hommes / femmes, à partir d'une définition qui puisse être partagée, de la féminité et, par opposition, de la masculinité. Si l'affaire a donné lieu à de nombreux articles publiés sur un temps long, c'est que de nombreux locuteurs ont pris la parole pour proposer, voire imposer leur définition (Tuormala 2000, Vion 1993). C'est dans l'interaction entre ces questions non prises en charge et les réponses contradictoires des différents locuteurs, que se construit une définition de l'identité féminine nuancée et évolutive au long des onze mois qu'aura duré l'affaire – ponctuée de déclarations, de résultats, d'examens, etc.

Chacun des journaux fait un usage différent de la parole rapportée, en nombre d'articles comprenant des citations et en nombre de citations rapportées dans chacun des articles⁵. Loin de se regrouper par zone de concurrence, les journaux qui partagent ces caractéristiques sont très différents (par exemple *Le Monde* et *Elle* ; *Le Figaro* et *l'Humanité*...).

⁵ Nous avons comptabilisé l'ensemble des citations (DD), de toute longueur (d'un mot à plusieurs phrases) dès lors que des guillemets apparaissaient et que les propos étaient rapportés à un individu ou une entité.

Tableau 1 : Répartition, par journal, du nombre de citations.

Journal	Ensemble des articles			Articles avec citation		
	Nb total d'articles	Nb total de citations	Nb moyen de citations par article	Nb d'articles	% sur nb total d'articles	Nb moyen de citations par article
Elle	9	31	3,44	7	77,78	4,43
JA	16	51	3,19	13	81,25	3,92
Le Figaro	13	10	0,77	4	30,77	2,50
Le Monde	14	61	4,36	13	92,86	4,69
Le Point	3	6	2,00	2	66,67	3,00
L'Equipe	29	35	1,21	19	65,52	1,84
L'Humanité	8	6	0,75	3	37,50	2,00
Libération	10	22	2,20	6	60,00	3,67
Téту	15	60	4,00	13	86,67	4,62
Total	117	282	2,41	80	68,38	3,53

Téту, JA, Le Monde et *Elle* se démarquent avec plus de 75 % de leurs articles contenant des citations. *L'Équipe, Le Point* et *Libération* eux, sont aux alentours de 60 % ; tandis que *Le Figaro* et *l'Humanité* proposent un nombre beaucoup plus faible (entre 30 et 37 %). Nous retrouvons ces variations dans le nombre moyen de citations par article : 0,77 et 0,75 (*Le Figaro* et *l'Humanité*) à 4 et 4,36 (*Téту* et *Le Monde*). *Le Monde, Téту* et *JA* se démarquent par un recours très fort aux citations, là où *l'Humanité* et *Le Figaro* y recourent peu. Ces différences se doublent de différences d'utilisation de ces citations.

3. Parole rapportée féminine ou masculine pour définir la « féminité » ?

Les médias ont-ils choisi de se tourner vers des locutrices féminines en se fondant sur le présupposé selon lequel elles sont les mieux placées pour répondre à une interrogation concernant la féminité ou ont-ils choisi des locuteurs masculins, cette interrogation se plaçant dans le domaine sportif, traditionnellement masculin, sous-entendant une plus grande légitimité des hommes dans ce milieu ? Nous pouvons postuler que l'utilisation du discours rapporté est influencée par la relation entre les sexes des journalistes, des locuteurs et du lectorat, notamment dans le contexte d'interrogation de la définition de la féminité, « par rapport » à la masculinité (Neveu 2000, Callède 2005). Se grefferait alors la question de l'expertise sexuée, soit une compétence particulière à « savoir reconnaître » une femme, question qui redouble celle de la légitimité de certains locuteurs dans le domaine sportif, traditionnellement masculin (Davis, Louveau 1991, Damian 2011).

Sur l'ensemble des locuteurs médiatisés dans notre corpus, 14 sont des femmes, 29 des hommes et 14 sont non définis (rumeurs, etc).

Tableau 2 : Répartition sexuée des locuteurs et des citations.

Sexe des locuteurs	Nb locuteurs	%	Nb citations	%	Nb moyen de cit. par loc.
Femmes	14	24,56	66	23,40	4,71
Hommes	29	50,88	155	54,96	5,34
non défini	14	24,56	61	21,63	4,36
Total	57	100,0	282	100,0	14,42

Les femmes représentent 24,56 % des locuteurs et les hommes 50,88 %, les femmes sont donc deux fois moins nombreuses. Elles représentent 66 citations (23,40 %), les hommes 155 (54 %), soit une moyenne de 4,71 citations par personne pour les femmes et 5,34 pour les hommes. Les femmes sont donc deux fois moins nombreuses que les hommes, et ont, en moyenne, moins de citations par personne, ce qui révèle la masculinité des discours rapportés. Il existe, cependant, là encore, de grandes disparités selon les journaux. Si le nombre de locuteurs masculins est supérieur aux féminins dans neuf supports sur dix, c'est-à-dire dans l'ensemble des journaux à l'exception de *Elle*, la répartition varie entre les titres.

Tableau 3a. Répartition sexuée des citations par journal

Sexe des locuteurs	Elle		JA		Le Figaro		Le Monde		Le Point	
	Nb Cit.	%	Nb Cit.	%	Nb Cit.	%	Nb Cit.	%	Nb Cit.	%
Femmes	17	54,8	8	15,7	3	30,0	11	18,0	0	0,0
Hommes	12	38,7	37	72,5	6	60,0	33	54,1	4	66,7
Non défini	2	6,5	6	11,8	1	10,0	17	27,9	2	33,3
Total	31	100,0	51	100,0	10	100,0	61	100,0	6	100,0

Tableau 3b. Répartition sexuée des citations par journal

Sexe des locuteurs	L'équipe		L'Humanité		Libération		Téту		Total	
	Nb Cit.	%	Nb Cit.	%	Nb Cit.	%	Nb Cit.	%	Nb Cit.	Nb articles
Femmes	7	20,0	1	16,7	4	18,2	15	25,0	66	24
Hommes	23	65,7	4	66,7	11	50,0	25	41,7	155	51
Non défini	5	14,3	1	16,7	7	31,8	20	33,3	61	25
Total	35	100,0	6	100,0	22	100,0	60	100,0	282	1

Ainsi, *L'Équipe*, *Le Point*, *l'Humanité* et *Le Figaro* comportent 60 % et plus de citations masculines. *JA* se démarque par un nombre plus élevé : 72,5 %, tandis que *Téту* (41,7 %), *Libération* (50 %) et *Le Monde* (54,1 %) se démarquent avec un nombre plus faible. Dans *Elle* les femmes sont plus nombreuses que les hommes (54,8 % contre 38,7 %). Dans les autres supports, la parole féminine va du simple au double : 15,7 % pour *JA* et 30 % pour *Le Figaro*. Seul *Le Point* se fait remarquer avec une absence totale de citations féminines. Ces chiffres ne présentent pas de lien avec le recours fort ou faible aux citations. Le recours aux locuteurs non définis varie également : il y en a peu dans *Elle*, *Le Figaro* et *Jeune Afrique* alors que *Téту*, *Le Point* et *Libération*

y recourent dans pratiquement 1/3 des cas. Nous pouvons en conclure que pour neuf journaux sur dix, la parole masculine semble être la plus pertinente pour aborder la « polémique » Caster Semenya. L'exception trouvée dans *Elle* montrerait le choix de se tourner vers des locutrices avec l'idée sous-entendue que le lectorat féminin visé par le magazine justifie ce choix. Il nous faut alors compléter cette observation sexuée des locuteurs par celle de l'expertise recherchée chez ces derniers.

4. Cinq définitions de la féminité portées par les locuteurs

L'ensemble des paroles rapportées discute les critères de définition du sexe féminin, ce qui se fait en opposition au sexe masculin, dont les critères ne sont toutefois jamais définis. En réponse au doute, précédemment défini, cinq principales définitions de la féminité représentées par différentes catégories de locuteurs vont tenter de s'imposer dans les médias.

Caster Semenya propose une première définition « spirituelle » en renvoyant au Créateur « *Dieu m'a faite comme je suis et je m'accepte* » (*L'Équipe, Elle, Tétu*). Sa mère, son père et sa grand-mère défendent, eux, une définition sociale, attestant du fait qu'elle a été élevée comme une femme : « *elle est ma petite fille. Je l'ai élevé et je n'ai jamais eu le moindre doute sur son sexe* » (*Le Point*). Sur cette même définition, répondent des « *légendes* » qui lui prêtent un caractère de « *garçon manqué* », jouant au football avec les garçons et dotée d'un caractère violent (*Le Monde*), montrant ainsi des « signes » précurseurs à un désordre de féminité.

Répondant au « *doute visuel* » évoqué par Pierre Weiss (secrétaire général de IAAF ; *Le Monde* ; *Le Figaro, l'Humanité*), la définition anatomique est défendue par Caster Semenya qui demande « *si elle devait enlever son pantalon pour montrer qu'elle était bien une femme* » (*Le Figaro*) ; par son entraîneur qui propose de « *donner les numéros de téléphone de ses coéquipières à Berlin. Elles l'ont déjà vue nue dans les douches et elle n'a rien à cacher* » (*l'Humanité*) ; ou encore, par son père qui affirme « *J'ai changé ses couches, je sais que c'est une femme. Quelle meilleure preuve voulez-vous* » (*JA*). L'athlète et son entourage (sportif et familial) dépassent donc la description physique pour aborder la question des organes génitaux.

La définition administrative est partagée par l'IAAF qui demande à la fédération sud-africaine « *des documents permettant d'établir son sexe* » (*JA*) et par les parents de l'athlète qui publient dans un magazine la copie de son extrait d'acte de naissance, renvoyant à la définition sociale qu'ils défendent. Cette définition interroge, d'ailleurs, la légitimité des instances sportives à définir le sexe d'une athlète pourtant reconnue comme femme par son pays : « *officiellement c'est une femme. (...) mais il y a des doutes visuels sur*

cette femme » (*l'Humanité*), elle est femme « *mais peut-être pas à 100 %* » (*L'Équipe*). Apparaît alors la notion de femmes « *authentiques* » (*Libération*).

L'IAAF va également imposer une définition médicale en demandant une enquête à un panel d'experts qui inclut « *les aspects physiques et gynécologiques mais qui inclut également la psychologie, des radios, etc* ». Pour Éric Vilain, qui préside la commission médicale du CIO, en passant d'une définition légale à une définition médicale « *Plutôt que d'être vues comme des tricheuses potentielles, [les femmes dont la féminité est remise en question] seront d'abord considérées d'un point de vue médical* » (*Elle*). Sur cette même définition, des chercheurs (médecins, généticiens,...) s'opposent, soulignant l'impossibilité d'obtenir un « *marqueur* » scientifique permettant de définir clairement le sexe féminin. Cette définition médicale trouve une continuité avec une définition pathologique amorcée par le CIO : « *les femmes souffrant d'hyperandrogénisme, sont en règle générale plus performantes que leurs consœurs* » (*Télu*). Elles pourraient être autorisées à concourir avec les femmes à condition que leurs « *niveaux d'androgènes soient inférieurs aux valeurs enregistrées chez les hommes* », les scientifiques évoquant alors des « *traitements* ».

Pour conclure cette première partie, on observe que l'entourage sportif et familial de l'athlète témoigne au titre de sa connaissance dans la sphère privée et réfère à une définition d'évidence : on « *sait* » qu'elle est une femme. L'athlète elle-même renvoie à définition religieuse, tandis que les instances sportives imposent une définition médicale remise en question pour le sous-entendu qui la légitime : l'idée selon laquelle hommes et femmes seraient biologiquement et génétiquement distinguables sur la base de critères scientifiques. La justification d'une catégorisation hommes / femmes pour l'égalité sportive est donc questionnée. Deux chercheurs la qualifient de « *mythe* » (*Elle*) : « *tous les grands sportifs ont un avantage sur les autres* » (*Elle*).

5. Derrière les définitions et les locuteurs : des enjeux allant du politique au culturel

Les définitions médiatisées des différents locuteurs renvoient à des enjeux plus larges. Tout d'abord, la tentative de définition ouvre un débat politique entre l'Afrique du Sud et l'IAAF. Le président sud-africain parle d'humiliation de l'athlète et de tout un pays ; le ministre des sports d'une « *troisième guerre mondiale* » (*L'Équipe*) et la ministre des femmes mentionne le « *soutien de la nation* » (*JA*). Le débat s'étend aux partis sud-africains : le retour de Caster Semenya est décrit comme un « *meeting politique* » (*L'Équipe*), tandis que, pour le parti d'opposition (Democratic Alliance), « *LANC essaye de détourner l'attention de son bilan médiocre* » (*L'Équipe*). En conséquence, le parti sud-africain au pouvoir soulève un débat idéologique et culturel : « *cette décision est raciste et sexiste (...)* elle s'explique par le fait que Semenya

est noire et qu'elle a battu des concurrentes européennes » (JA). La ministre des femmes sud-africaine évoque « une remise en cause (...) basée sur des stéréotypes physiques attribués aux femmes » (l'Humanité), tandis qu'une chercheuse interviewée dans *Elle* explique que « certains ont même avancé qu'elle porte un bermuda plutôt que la culotte des coureuses comme preuve qu'elle est un homme » (Elle), soulignant ainsi le doute très culturel qui pèse sur l'athlète. Les conceptions sexuées relatives aux différents pays ont des conséquences discursives comme se chargent de le déclarer des politiciens sud-africains : « pour l'Afrique du Sud comme pour toute personne saine d'esprit, une telle chose [l'hermaphrodisme] n'existe pas » (JA).

Un grand nombre de locuteurs sud-africains évoquent un débat éthique. Les entraîneurs décrivent un traitement « révoltant » (L'Équipe) et « atroce » (L'Équipe), le ministre des sports, le président et l'ANC parlent « d'humiliation » et d'« insultes » pour l'athlète et sa famille (L'Équipe, l'Humanité, Tétu) ; la ministre des femmes parle d'« un flagrant mépris pour la dignité de mademoiselle Semenya » (l'Humanité). Caster Semenya elle-même, au travers d'un communiqué, accuse l'IAAF « d'atteintes à sa dignité et à ses droits d'être humain » (L'Équipe). L'IAAF a intégré ces remarques et a déclaré la confidentialité des résultats médicaux « Il n'y aura aucune annonce publique sur ce qu'aura trouvé le groupe de scientifiques » (Tétu). C'est ce qui explique que les médias étudiés citent des journaux étrangers, lesquels citent une source anonyme qui annonce l'hermaphrodisme de Caster Semenya « selon une source à laquelle j'ai parlé » (JA), « des journaux australiens ont depuis affirmé, citant une source anonyme impliquée dans des tests de l'IAAF » (JA), « de fuites de vestiaires en investigations plus ou moins secrètes » (Tétu). Cette difficulté d'accès aux sources est, d'ailleurs, évoquée par certains médias, *Le Monde* parle même de « cacophonie générale ».

Pour conclure cette seconde partie, on observe que des chercheurs remettent en cause les « doutes visuels » à l'origine du questionnement autour de Caster Semenya, les renvoyant à des stéréotypes, tandis que des locuteurs sud-africains, les renvoient à une attitude raciste et sexiste. Ils font référence à l'imputation historique d'avantages aux noirs et aux personnes intersexuées à partir des normes corporelles (Sacco & Germion 2001, Charlot & Clément 2007)⁶. Est également remise en question la nécessité d'une catégorisation pour éviter la triche et l'inégalité en considérant que le sport est, par nature, inégalitaire, et que l'avantage supposé de l'intersexualité n'est pas prouvé (Camporesi & Mageri 2013). Les chercheurs insistent sur la construction sociale de cette procédure tandis que les médecins sollicités expliquent la complexité de définition du genre. Ainsi, le non-respect

.....
⁶ Sacco F. & Germion G. (2001) : « Le mythe de l'«avantage génétique» des sportifs africains ». *Schweizerische Zeitschrift für «Sportmedizin und Sporttraumatologie»* 49 : 149-152. Charlot V. & Clément J.P. : « Blancs et blacks : stéréotypes sportifs et stéréotypes raciaux. L'exemple du basket-ball professionnel à Pau (France) ». *Sciences de la société* 72 : 111-131.

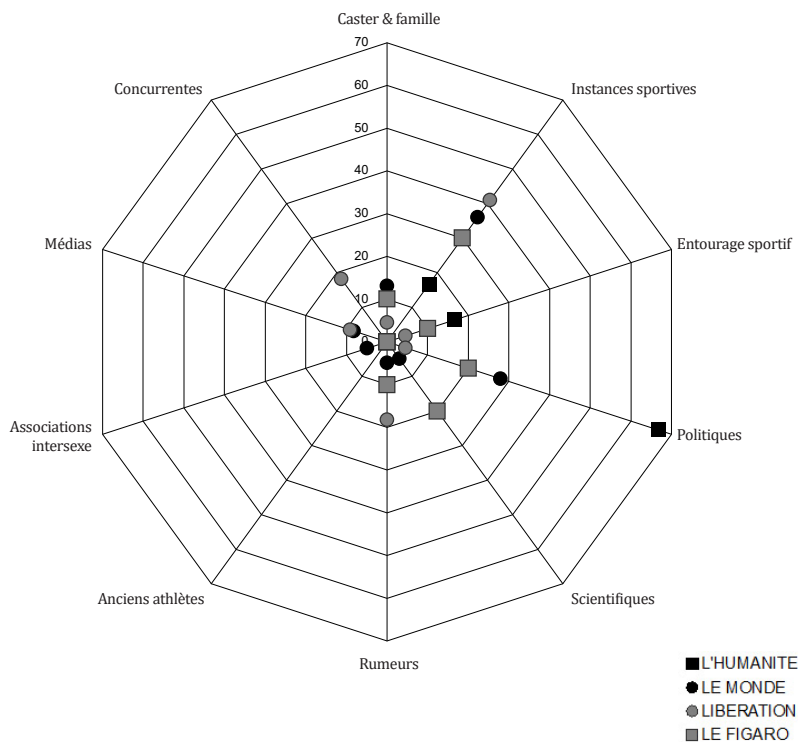
des normes corporelles et sportives de Caster Semenya semble se poser de façon légitime dans le sport alors qu'il serait taxé de sexiste dans toute autre sphère (politique, sociale...), parce que le sport repose sur l'égalité présupposée entre les concurrents, laquelle est rendue possible par la catégorisation entre hommes et femmes (Merck 2013). Les instances et personnalités politiques sud-africaines imposent une définition politique mais également culturelle en refusant toute catégorisation d'hermaphrodisme.

Discussion

La controverse suscitée par la victoire de Caster Semenya tient au décalage entre, d'une part, la binarisation stricte des catégories hommes/femmes dans la compétition sportive, à l'évidence de cette catégorisation dans la doxa, et, d'autre part, la difficulté, voire l'impossibilité, à définir la différence des sexes de manière stricte. Ce paradoxe amène à recourir à un ensemble de critères définitoires (politiques, comportementaux, scientifiques), qui laissent pourtant persister le caractère aporétique de ces tentatives de définition. Le discours médiatique rend compte de cette aporie en multipliant les citations de propos extérieurs, rapportés au discours direct. Ce dispositif langagier permet aux journaux de juxtaposer ces définitions (religieuses, politiques, scientifiques, anatomiques) sans les prendre en charge, et donc sans les assumer en propre. Toutefois, la différence de ligne éditoriale, de positionnement politique, énonciatif et discursif entre chaque titre de presse se perçoit précisément dans le choix des sources citées à l'appui d'une tentative de définition de la différence homme/femme. Ainsi la façon dont les locuteurs sont cités et la place accordée à leur propos permettent de faire ressortir la façon dont les discours sociaux sont médiatisés. En effet, en postulant que le choix des expertises des locuteurs était révélateur de la façon dont la définition de la féminité est conçue par chacun des titres étudiés, nous avons pu mettre à jour plusieurs positionnements parmi les titres étudiés.

De façon commune à l'ensemble des journaux étudiés, ce sont les institutions sportives au travers des institutions ou de leur porte-parole individuel (IAAF CIO) qui sont les plus présentes (dans 32,62 % des articles), suivies des instances politiques (parti, personnalité politique, ministre, etc.) (17,73 %) et de la famille de Caster Semenya (13,83 %). Les autres locuteurs représentent chacun moins de 10 % (l'entourage sportif de Caster Semenya, les chercheurs, les autres médias cités, les locuteurs indéfinis, les concurrentes, les anciens athlètes et les associations intersexes). Confronter cette hiérarchie à celle proposée par chacun des journaux étudiés nous permet d'aborder les variations de définition construites par ces médias par le choix de médiatiser tel ou tel locuteur.

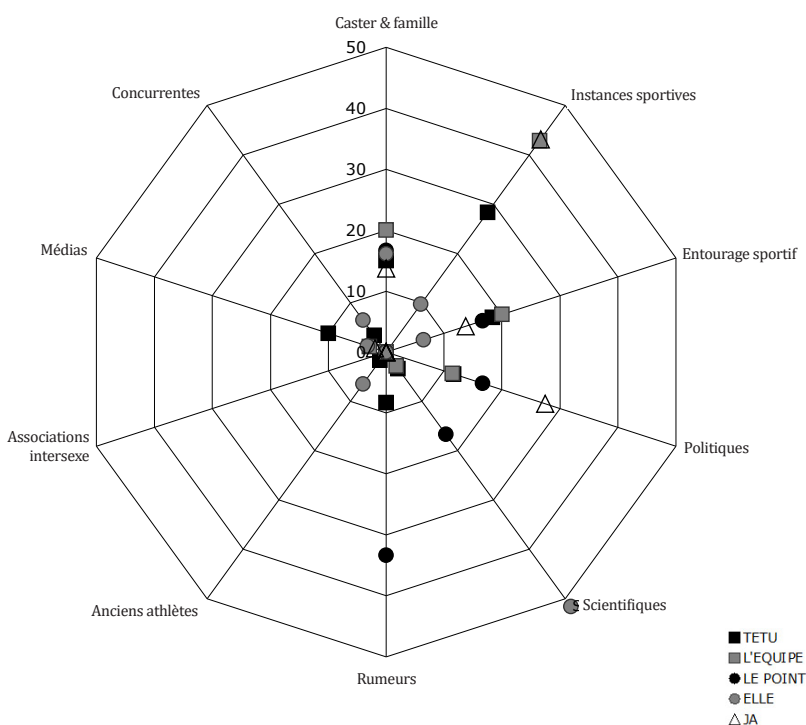
Figure 1a. Répartition, en pourcentage, par journal, des différents types de locuteurs (presse quotidienne)



l'Humanité propose une définition politique : les instances politiques sud-africaines représentent 66,7 % des citations et seuls deux locuteurs apparaissent de façon complémentaire : les instances sportives (16,7 %) et l'entourage sportif de Caster Semanya (16,7 %). *Libération* et *L'Équipe* partagent une définition sportive de la féminité (les instances sportives représentent respectivement 42,9 % des citations et 40,9 %). Par contre *Libération* accorde une large place aux concurrentes (18,2 %) quand *l'Équipe* fait la part belle à l'entourage sportif (20 %). Enfin *Libération* accorde un large crédit aux rumeurs et soutien indéfinis (18,2 %). *Le Monde*, propose une définition sportive (36,1 %), mais également politique (27,9 %). Il accorde ensuite une large place aux propos de l'athlète et de sa famille (13,1 %) et il est le seul à accorder 4,9 % de ses citations aux associations intersexes. Enfin, *Le Figaro* propose une définition d'abord sportive (30 %), puis politique (20 %) et scientifique (20 %). Il est d'ailleurs avec *Le Point*, le seul support à accorder aussi peu de place aux propos de Caster Semanya et de sa famille (10 %). Ainsi, dépassant l'idée selon laquelle un quotidien spécialisé en sport proposerait une définition sportive du problème et des titres de PQN qui l'aborderaient d'après une définition politique, nous voyons ici que *Le Figaro*, *Libération* et *Le Monde* favorisent une vision sportive au tra-

vers des instances. La différence se fait ensuite : *Le Figaro* privilégie une dimension scientifique quand *Le Monde* favorise une définition politique et que *Libération* valorise les concurrentes et les rumeurs. Notons ici que *Libération* est le seul titre de presse, à l'exception de *Elle*, à présenter 4,5 % de citations à la définition politique ; pour comparaison, *l'Équipe*, publication pourtant spécialisée en sport, y accorde 11,4 % de ses citations. *L'Humanité*, à l'inverse n'accorde que peu de place aux instances sportives (16,7 %) alors que la définition politique s'impose très largement (66,7 %) et qu'il semble y avoir un refus à évoquer l'athlète et sa famille (0 %). Ainsi, et en considérant que les instances sportives sont présentes tout au long des rebondissements de l'affaire, la résolution proposée semble être sur le terrain politique pour *L'Humanité*, scientifique pour *Le Figaro* (ces deux choix ayant pour conséquence d'accorder peu de poids aux définitions proposées par l'athlète et sa famille).

Figure 1b. Répartition, en pourcentage, par journal, des différents types de locuteurs



Le Point présente une situation particulière : le premier locuteur est la rumeur (33,3 %), suivi de quatre locuteurs ayant le même pourcentage (16,7 %) : la famille de Caster, son entourage sportif, les instances politiques et les scientifiques. La vraie différence avec les autres supports réside donc ici à occulter complètement les locuteurs principaux, à savoir les instances sportives. Dans *L'Équipe*, les instances sportives sont très présentes

(42,9 %) et les instances politiques ne représentent que 11,4 %. Arrivent ainsi, en second, la famille (20 %) et l'entourage sportif de l'athlète (20 %). Dans *Téту*, il existe une répartition des locuteurs beaucoup plus homogène : si Caster et sa famille (15 %), les instances sportives (28,3 %) et l'entourage sportif (18,3 %) sont très présents, l'ensemble des autres locuteurs est évoqué : la politique (11,7 %), les concurrentes (3,3 %), les scientifiques (3,3 %), la foule (8,3). *Elle* a un positionnement particulier, avec une définition scientifique très marquée (51,6 %) suivie d'une définition par la famille (16,1 %) et enfin par l'entourage sportif de l'athlète (6,45 %), les autres locuteurs sont quasi absents et surtout la définition politique est complètement absente (0 %). Si *JA* propose un traitement politique marqué (27,4 %), la définition la plus présente est celle des instances sportives (43,1 %), suivi de Caster et de sa famille (13,7 %). Aucun lien ne peut être établi entre le nombre de citations (tableau 1 et la diversité des locuteurs).

Notons que la mise en parallèle des expertises et du sexe des locuteurs montre que les journaux ayant valorisé les définitions politiques, sportives (instances) et de l'entourage sportif présentent un grand nombre de locuteurs masculins (*L'Équipe*, *Le Point*, *L'Humanité* et *Le Figaro*), tandis que les supports avec une plus grande diversité d'expertises chez les locuteurs présentent une plus forte répartition entre hommes et femmes (*Téту*, *Libération* et *Le Monde*). La présence de locuteurs féminins dans *Elle* semblerait relever non pas d'un choix lié au public visé mais à la définition scientifique proposée qui, à l'inverse de *Téту*, *L'Équipe*, *Le Point*, *Le Monde* et *Le Figaro* propose à la fois des locuteurs médecins, généticiens, etc. (qui représentent 35,5 %) et de sciences humaines (16,1 %). Ces chercheuses étant deux femmes.

Conclusion

La controverse suscitée par la victoire de Caster Semenya tient au décalage entre, d'une part, la binarisation stricte des catégories hommes/femmes dans la compétition sportive, à l'évidence de cette catégorisation dans la *doxa*, et, d'autre part, la difficulté, voire l'impossibilité, à définir la différence des sexes de manière stricte. Ce paradoxe amène à recourir à un ensemble de critères définitoires (politiques, comportementaux, scientifiques), qui laissent pourtant persister le caractère aporétique de ces tentatives de définition. Le discours médiatique rend compte de cette aporie en multipliant les citations de propos extérieurs, rapportés au discours direct. Ce dispositif langagier permet aux journaux de juxtaposer ces définitions (religieuses, politiques, scientifiques, anatomiques) sans les prendre en charge, et donc sans les assumer en propre. Toutefois, la différence idéologique entre chaque titre de presse se perçoit précisément dans le choix des sources citées à l'appui d'une tentative de définition de la différence homme/femme. Cette pluralité énonciative introduit donc la possibilité d'un défigement des catégories préconstruites et d'une redéfinition de la différence entre hommes et femmes dans le discours

médiatique. Notamment, l'assignation de sexe qui prévalait jusque-là dans les cas d'ambiguïté (Salle 2010) se voit contestée au profit d'une prise en compte de l'identité « perçue » par la personne concernée.

Ce travail ici initié autour du genre et des propos rapportés présente des limites qui sont autant de pistes ouvertes. En effet, nous n'avons pas pu intégrer ici la prise en compte de l'introduction des propos rapportés qui, avec l'utilisation de l'humour, de l'ironie ou de modalisateurs peut, évidemment, tout en citant autant de locuteurs par exemple appartenant aux champs politique, scientifique et sportif, mais en valoriser certains au détriment d'autres. Nous n'avons pas non plus intégré l'ensemble des propos rapporté au discours indirect, beaucoup moins présent mais néanmoins révélateur au sein de ce corpus. De même, la séparation entre les locuteurs ici effectuée ne permet pas de faire ressortir la complexité des discours sociaux en présence. En effet, plusieurs médecins, présentés comme spécialistes en génétique ou en médecine sportive sont, respectivement, membre d'une association intersexe et directeur de la commission médicale du CIO. Si ces précisions ne sont pas faites dans la présentation de leur statut par les journaux, elles nous renseignent sur l'importance des « labels » de crédibilité quant aux porteurs de parole des instances (Tavernier 2004) et ouvrent, là aussi, de nouvelles pistes de réflexion.

Bibliographie

- Authier-Revuz, J. (1992) : « Repères dans le champ du discours rapporté », *L'information grammaticale* 55 : 38-42.
- Bastian, S. et Hammer, F. (2004) : « La citation journalistique : une étude contrastive », in J.M. Lopez Munoz, S. Marnette & L. Rosier (éds), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan : 519-528.
- Bohuon, A. (2012) : *Le test de féminité dans les compétitions sportives. Une histoire classée X ?* Paris, Éditions iXe.
- Butler, J. (2005) : *Trouble dans le genre*, Paris, La Découverte.
- Callède, J.P. (2005) : « Le journalisme de sport en France : une "loi" du genre ? », in A.
- Roger, A. et Terret, T. (éds), *Sport et genre*, Paris, L'Harmattan : 187-219.
- Camporesi, S. et Maugeri, P. (2013) : "Unfair advantage and the myth of the level playing field in IAAF and IOC policies on hyper-androgenism: When is it fair to be a woman?", Communication aux Journées d'étude *L'affaire Semenya, approches disciplinaires*, Université Lyon 1, 11-12 avril 2013.
- Charlot, V. et Clément, J.P. (2007) : « Blancs et noirs : stéréotypes sportifs et stéréotypes raciaux. L'exemple du basket-ball professionnel à Pau (France) », *Sciences de la société* 72 : 111-131.
- Davisse, A. et Louveau, C. (1991) : *Sport, écoles, société : la part des femmes*, Paris, Actio.
- Fiala, P. (1993) : « Le discours rapporté dans les fabriques d'opinions », *Langage et société* 64 : 93-100.

- Gimbert, C. ; Langonné, J. ; Montañola, S. et Ruellan, D. (2012) : « Sources et lecteurs. Les “usagers” de la PQR » in *La presse quotidienne régionale à l'heure du numérique*, Rapport, GIS Marsouin : 33-76.
- Goffman, E. (1991) : *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- Komur, G. (2004) : « L'flot textuel et la prise de distance par le locuteur dans le genre journalistique », in J.M. Lopez Munoz ; S. Marnette et L. Rosier (éds), *Le discours rapporté dans tous ses états*, Paris, L'Harmattan : 54-63.
- Krieg-Planque, A. (2000) : « Analyser le discours de presse. Mises au point sur le “discours de presse” comme objet de recherche », *Communication 20* : 75-97.
- Liotard, P. et Ferez, S. (2007) : « Lesbiens, gays, bi et trans : des corps et des jeux », *Corps 2* : 61-66.
- Liotard, P. (2004) : « 46. Des zoos humains aux stades : le spectacle des corps », in N. Bancel et al., *Zoos humains*, La découverte, Poche/sciences humaines et sociales » : 410-416.
- Marnette, S. (2004) : « L'effacement énonciatif dans la presse contemporaine », *Langages 156* : 51-54.
- Maingueneau, D. (2004) : « Hyperénonciateur et “participation” », *Langages 156* : 111-126.
- Maingueneau, D. (2007) : *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin.
- Merck, M. (2013) : « The Aftermath of the Semenya Affair », *Communication aux Journées d'étude L'affaire Semenya, approches disciplinaires*, Université Lyon 1, 11-12 avril 2013.
- Michard, C. (1996) : « Genre et sexe en linguistique : les analyses du masculin générique ». *Mots. Les langages du politique 49* : 29-47.
- Michard, C. (2003) : « La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ? », *Langage et société 106* : 63-80.
- Moirand, S. (2007) : *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Neveu, E. (2000) : « Le genre du journalisme. Des ambivalences de la féminisation d'une profession », *Politix 13* : 179-212.
- Sacco, F. et Germion, G. (2001) : « Le mythe de l'“avantage génétique” des sportifs africains », *Schweizerische Zeitschrift für « Sportmedizin und Sporttraumatologie » 49* : 149-152.
- Salle, M. (2010) : « Assigner un sexe sans équivoque. Les médecins et l'hermaphrodisme dans la seconde moitié du XIX^e siècle », L. Guyard et A. Mardon (éds), *Le corps à l'épreuve du genre, entre normes et pratiques*, Presses universitaires de Nancy : 97-114.
- Tavernier, A. (2004) : « De la parité de genre à l'égalité des sexes. La construction d'un référentiel médiatique », *MEI – Médiation et information 20*, Sexe et communication : 149-158.
- Tuomarila, U. (2000) : *La citation mode d'emploi*, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica.
- Vion, R. (1993) : « Hétérogénéité énonciative et espace interactif », in Anne Decrosse (éd.), *L'esprit de société* : 67-80.

UN BOUQUET DE REVUES DE LINGUISTIQUE FRANÇAISE

Plusieurs revues belges, spécialisées dans différentes approches de la langue française, se sont associées étroitement de manière à pouvoir fournir, deux fois par an, une livraison simultanément.

Rejoignez ce groupement de spécialistes qui étudient la langue française sous des angles divers. Contactez-nous, écrivez-nous, proposez-nous vos contributions ou des numéros thématiques. Revue de politique et d'aménagement linguistique du français.



Langage et l'Homme

Revue de didactique du français

Cahiers de Linguistique

Revue de sociolinguistique et de sociologie du français

Le discours et la langue

Revue de linguistique française et d'analyse du discours

Français et Société

*Revue de politique et d'aménagement linguistique
du français*

SOMMAIRE

Polémique et construction européenne

Contre-discours, polémique et controverse : une introduction <i>Jean-Claude Deroubaix & Corinne Gobin</i>	7
La polémique comme gestion du dissensus en démocratie <i>Ruth Amossy</i>	17
La controverse comme condition de la vie démocratique, la polémique comme blocage du débat démocratique <i>Patrick Charaudeau</i>	21
« Europe de Bruxelles » Du toponyme à la désignation péjorative <i>Julien Auboussier</i>	27
Polémiques et « inénonçables » : le débat sur l'Europe à la Société des Nations pendant l'entre-deux-guerres <i>Paola Cattani</i>	41
Les tensions de la formation discursive eurorégionale, jalons polémiques et éviction de la confrontation <i>Marie-Hélène Hermand</i>	57
La victoire électorale de Syriza et l'Union européenne : polémiques sur la souveraineté politique <i>Corinne Gobin & Jean-Claude Deroubaix</i>	75
Quelle est la fonction de l'Europe dans les discours de la presse française à propos de l'élection de Syriza en janvier 2015 ? <i>Thierry Guillbert</i>	95
Les rancoeurs de l'après-guerre peuvent-elles faire échouer l'élargissement de l'Union européenne de 2004 ? Analyse médiatique de polémiques centre-européennes <i>Lionel Picard</i>	131
La définition européenne de l'intégration des immigrants : définition consensuelle ou polémique ? Comparaison entre discours institutionnel européen et discours médiatiques en France <i>Marie Veniard</i>	147
VARIA	
L'intégration de la France au dispositif de Bologne : de la quête de reconnaissance internationale à la perte de souveraineté nationale ? <i>François Feeteau</i>	165
La neutralisation discursive du conflit dans et par l'Organisation internationale du Travail (OIT) : l'exemple de l'usage du syntagme « travail décent » <i>Cédric Leterme</i>	191
Quels locuteurs pour quelles définitions de l'identité sexuée dans les médias ? Le cas de Caster Semenya <i>Aurélie Olivesi & Sandy Montanola</i>	205
De qu(o)ji <i>Siri</i> est-il le nom ? <i>François Perea & Arnaud Richard</i>	221



9 782806 636478



www.eme-editions.be
ISSN : 2033-7752
ISBN : 978-2-8066-3647-8

25,00 €